



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

APPELS A PROJETS (AAP) 2024 PRÉVENTION SANTE

ASSURANCE MALADIE

SOMMAIRE

01

Présentation synthétique du dispositif AAP

02

Présentation des 4 AAP

- Dépistages organisés des cancers (sein, col de l'utérus et colorectal)
- Vaccination (vaccination contre la grippe et gestes barrières)
- Santé sexuelle
- Moi(s) sans Tabac

01

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF AAP

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Pour tous les AAP, il est demandé d'utiliser les supports de communication et de sensibilisation nationaux. Les CDC* vous renvoient vers ces outils
- Les CDC vous donnent les informations précises concernant les financements possibles et ceux qui sont exclus
- Les MSP ou CDS déjà financées dans le cadre de leur accord conventionnel sur une de ces thématiques ne pourront pas prétendre à ce financement complémentaire ; les projets ne doivent pas cibler uniquement la patientèle.
- Les CPTS ne sont pas éligibles au financement au titre de ces appels à projets
- Pour toute action en milieu scolaire, un accord du rectorat est demandé
- Les actions doivent être menées avec les professionnels ou partenaires locaux formés sur la thématique

OBJECTIFS COMMUNS AUX APPELS À PROJETS

- Augmenter la connaissance des publics sur les facteurs de risque
- Permettre une meilleure compréhension des informations
- Accompagner le changement de comportement des publics éloignés des recommandations
- Réduire les inégalités sociales de santé en ciblant prioritairement :
 - ✓ **Les personnes socialement défavorisées ou éloignées du système de santé**
 - ✓ **Les personnes résidant sur des territoires sous participants aux programmes de prévention**

Quelques exemples d'actions finançables selon les projets :

- ✓ Ateliers collectifs d'information
- ✓ **Démarches Aller vers, actions hors les murs pour professionnels de santé**
- ✓ Actions d'implication des habitants ou des pairs
- ✓ Evènements locaux (salons, expos, ciné débats...)

POINTS DE VIGILANCE

- **Prendre contact avec les référents de la CPAM le plus tôt possible** pour accompagner votre projet
- Fournir obligatoirement une **description précise des actions et des postes budgétaires** pour permettre une analyse aux niveaux local et régional ainsi que leur validation par la CNAM
- Calendrier / Pluri annualité : **Les projets peuvent être pluriannuels sur 2 années civiles consécutives** hormis pour le dispositif Moi(s) sans tabac. **Le promoteur devra présenter explicitement la répartition des crédits demandé entre 2024 et 2025**
- Mettre en place des **indicateurs** de processus (réalisation) et de résultats pour le suivi et l'évaluation
- Produire obligatoirement les éléments **d'évaluation** demandés ainsi que les pièces justificatives et comptables afférentes aux actions réalisées (bilan financier)
- En cas de modification du contenu de l'action après notification d'accords de financement, informer obligatoirement la CPAM pour avis

RÈGLES DE FINANCEMENT / VACATIONS DES INTERVENANTS

Rémunération des intervenants

- Forfait 75 €/heure : praticiens
 - Forfait 50 €/heure : auxiliaires médicaux signataires d'une convention par l'Assurance Maladie
 - Forfait 40 €/heure : autres professionnels et/ou non professionnels de santé
- Concernent aussi les membres des MSP et centres de santé.

Les vacances comprennent le temps de :

- ✓ Préparation de l'action
- ✓ Coordination
- ✓ Animation
- ✓ Trajet (finançable à la condition qu'il soit justifié au regard de l'action déposée)

Concernant les personnes salariées d'une structure, les vacances rémunèrent uniquement les activités directement en lien avec l'action et **réalisées en dehors du contrat de travail avec leur employeur.**

Les vacances n'ont pas vocation à financer des dépenses de fonctionnement pérennes de la structure, ni à se substituer à d'autres financements.

ÉVALUATION

Exemples
d'indicateurs



- Mesurer l'atteinte du/des publics



- Mesurer les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé



- Expliquer les écarts constatés
- Identifier les conséquences imprévues de l'action
- Formuler des pistes d'amélioration



Nombre de personnes touchées par l'action



Partenaires locaux mobilisés



Satisfaction globale des participants



Éléments permettant d'apprécier un changement de comportement

02

PRÉSENTATION DES 4 AAP



DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS (SEIN, COL DE L'UTÉRUS ET COLORECTAL)



DÉPISTAGES DES CANCERS

Cancer du sein
(50 à 74 ans)

Cancer du col
de l'utérus
(25 à 65 ans)

Cancer
colorectal
(50 à 74 ans)



DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS (SEIN, COL DE L'UTÉRUS ET COLORECTAL)

Dépistages concernés

Cancer du sein

Cancer colorectal

Cancer col de l'utérus

Population concernée

Femmes
50 à 74 ans

Femmes et hommes
50 à 74 ans

Femmes
25 à 64 ans

Objectif national

70%

65%

70%

Taux de dépistage breton

54%

39,6%

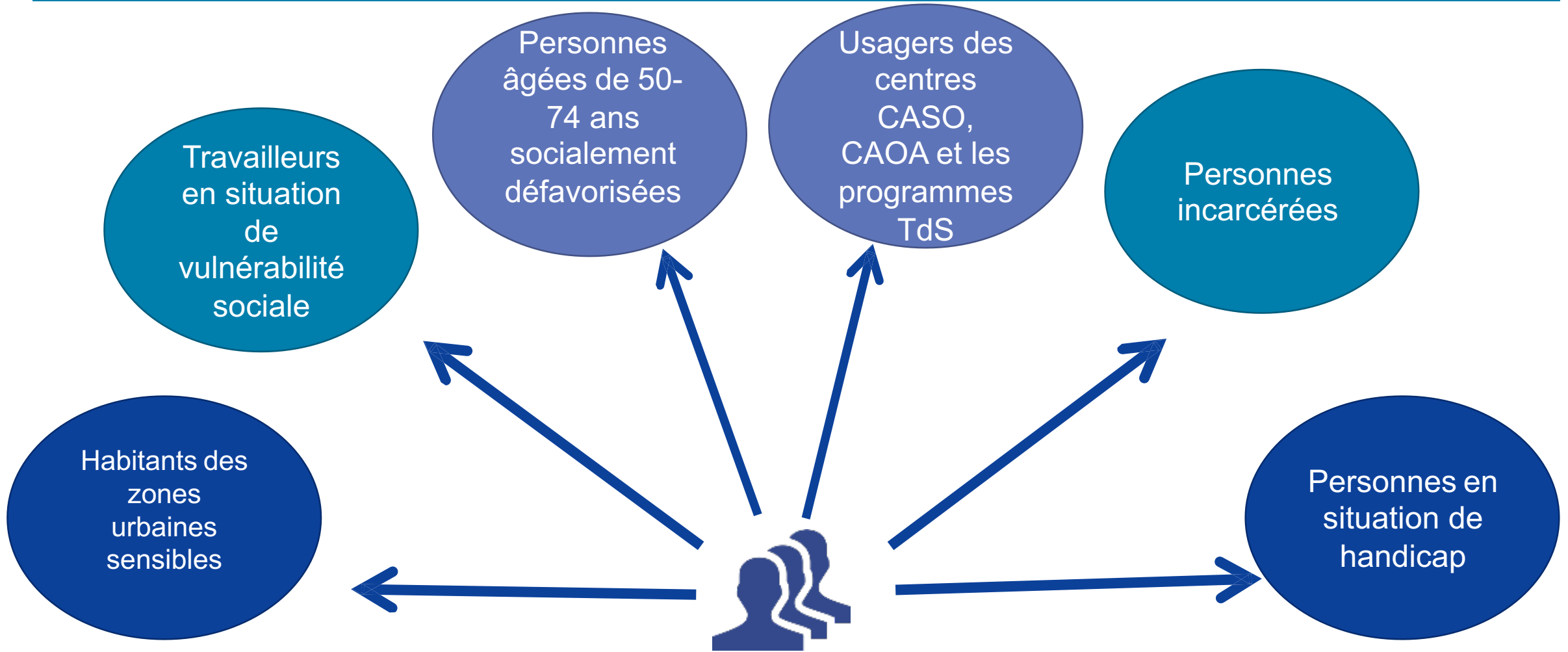
66,4%

<https://geodes.santepubliquefrance.fr/>



- ⇒ Une meilleure information de la population ciblée, une meilleure compréhension de l'intérêt du dépistage de ces cancers
- ⇒ **Faire connaître** les circuits et acteurs du dépistage
- ⇒ **Soutenir et accompagner** le changement de comportement des populations ne réalisant pas les dépistages (cf. population et territoire prioritaires)
- ⇒ **Assurer le suivi** des personnes concernées
- ⇒ Soutenir et impliquer les professionnels de santé

PUBLICS CIBLÉS



*Renoncement aux soins et
exclusion du système de santé*



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS (SEIN, COL DE L'UTÉRUS ET COLORECTAL)

Seules les actions de proximité accompagnées de la réalisation d'un dépistage ou d'aide à la réalisation du dépistage (prise de rendez-vous, remise de kits DOCCR ou APV,...) seront retenues

Ces actions pouvant être complétées par :

- Ateliers d'informations
- Actions évènementielles (salons, expo, forums, ciné-débats...)

Ressources :

- Le CRCDC
<https://depistage-cancer.bzh/blog/>



Date limite de dépôt des projets dépistages: 3 Avril 2024

PREVENTION DES MALADIES INFECTIEUSES GRIPPE / COVID 19 ET GESTES BARRIÈRES

PREVENTION DES MALADIES INFECTIEUSES GRIPPE / COVID 19 ET GESTES BARRIÈRES

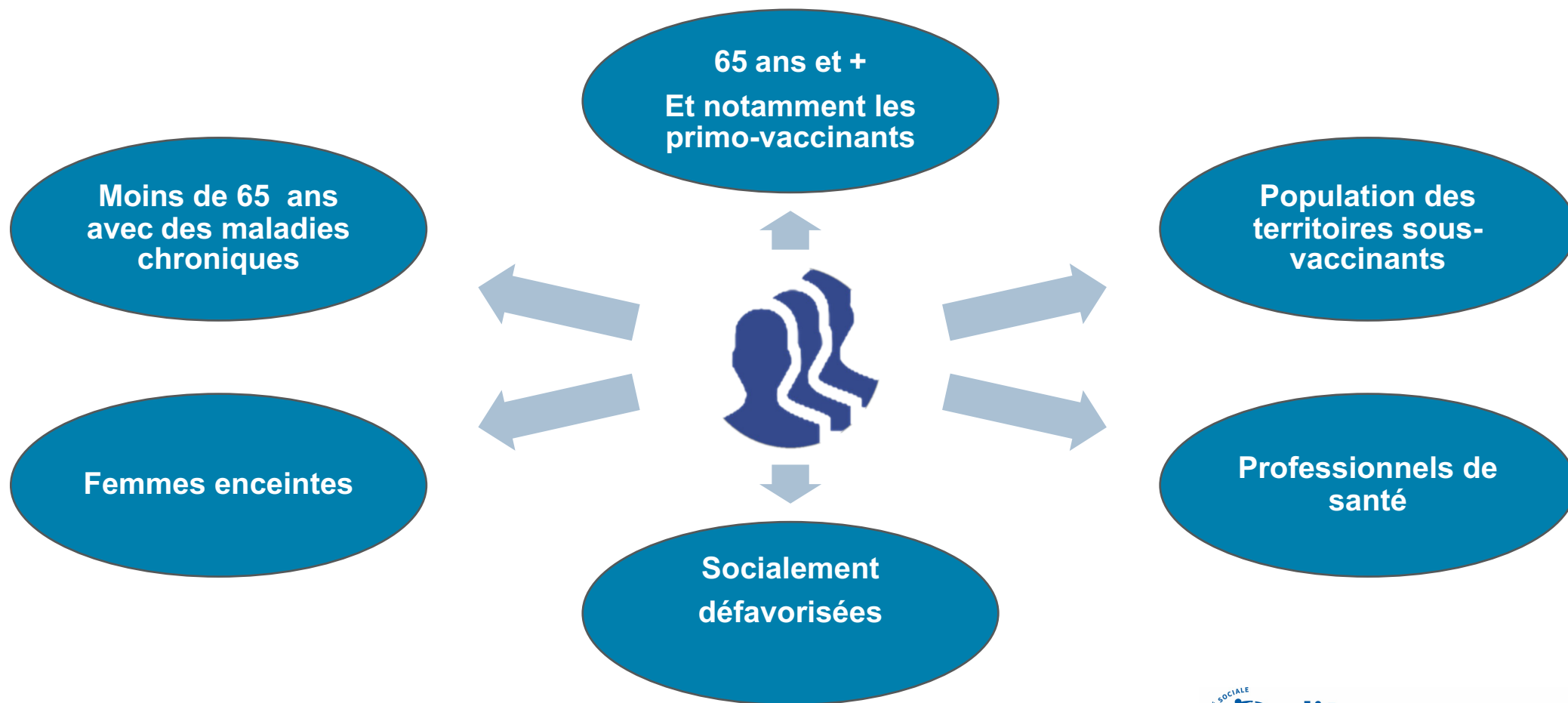
Constats :

- Les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes de pathologies chroniques, les femmes enceintes et les personnes atteintes d'obésité sévère sont particulièrement **vulnérables** face à la grippe et au Covid-19
- La **couverture vaccinale** des populations à risques de grippe ou Covid-19 sévères demeure insuffisante
- La vaccination est un moyen **efficace** pour prévenir les formes graves de la grippe et du Covid-19
- L'adoption des **gestes barrières** est nécessaire pour freiner la circulation des virus et limiter ainsi les risques d'épidémies

Stratégie nationale :

- La stratégie nationale de prévention de la grippe et du Covid-19 est la suivante :
 - ✓ La vaccination pour les personnes à risque et les professionnels de sante
 - ✓ L'installation du réflexe annuel des vaccinations grippe et Covid-19
 - ✓ Le respect des gestes barrières pour tous

AAP VACCINATION : PUBLICS CIBLÉS



PREVENTION DES MALADIES INFECTIEUSES GRIPPE / COVID 19 ET GESTES BARRIÈRES



Mise en œuvre d'actions de **proximité** de soutien à la vaccination pour les personnes fragiles et de soutien à l'observance des gestes barrières.

- Promouvoir la vaccination auprès des assurés ciblés (ex: webinaire, ateliers collectifs, campagne de vaccination en résidence sénior, ...)
- Promouvoir la vaccination auprès des professionnels de santé (webinaire, sensibilisation des professionnels à l'entretien motivationnel, action pédagogique auprès des professionnels de santé EHPAD/établissements)
- Ateliers pédagogiques de promotion **des gestes barrières** (ex en structures accueillant des personnes éloignées des soins et de la prévention, dans les consultations PMI,...)

VACCINATION (VACCINATION CONTRE LA GRIPPE ET GESTES BARRIÈRES)

Le déploiement des actions de proximité :

- Grippe : **Octobre à décembre (début de campagne)**
- Covid 19 : **toute l'année**, en fonction des besoins identifiés
- Gestes barrières : en amont des **périodes hivernales de circulation des virus** et pendant l'hiver



Date limite de dépôt des projets Vaccination : 3 Avril 2024

SANTÉ SEXUELLE

SANTE SEXUELLE

Contraception

Education à la sexualité

Hépatites

Diminution des IST

VIH



SANTÉ SEXUELLE

Constats:

- **Un nombre de grossesses non désirées et d'interruptions volontaires de grossesse qui progresse**
 - ✓ notamment chez les 20-24 ans (taux de recours à l'IVG 26/1000)
- **Une dégradation des connaissances en matières de VIH chez les jeunes**
 - ✓ 23% d'entre eux se sentent mal informés
- **Une augmentation du nombre d'infections à Chlamydiae**
 - ✓ 3 fois plus d'infections ont été diagnostiquées en France en 2016 par rapport à 2012

Stratégie nationale

- Engager une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive afin de garantir pour tous une vie sexuelle épanouie et sans danger
- Garantir le respect des droits en la matière et éradiquer les épidémies d'IST et celles du SIDA et de l'hépatite C d'ici 2030

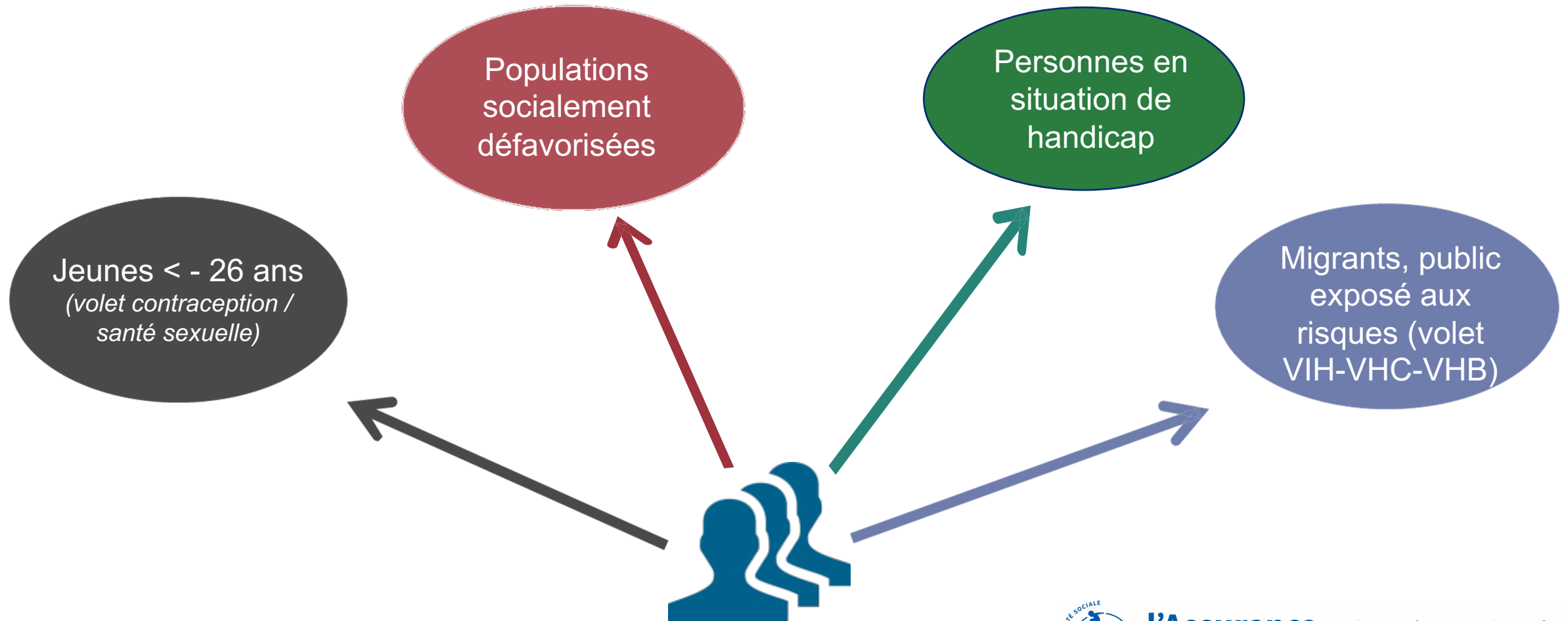
SANTÉ SEXUELLE



Objectifs:

- Développer et promouvoir l'éducation à la sexualité
- Favoriser la diminution des grossesses non désirées
- Participer à la réduction des risques liés aux hépatites et aux IST
- Informer les publics cibles :
 - Des dispositifs de gratuité de la contraception, de la contraception d'urgence et de la consultation gratuite de prévention santé sexuelle pour les garçons
 - Des professionnels locaux pouvant transmettre des informations sur la contraception et des lieux de dépistage anonymes et gratuits
 - Des dispositifs de dépistage communautaire par TROD pour le VIH, VHC et VHB.

SANTÉ SEXUELLE : PUBLICS CIBLÉS



SANTÉ SEXUELLE – EXEMPLES D’ACTIONS

- ❑ Promotion de l’éducation à la sexualité chez les mineurs - projet mené par une MSP
 - Organisation de stands et d’ateliers collectifs d’information dans divers lieux (missions locales, lycées, forum, ...)
 - ✓ **Financement des vacations des professionnels de santé**
 - ✓ **Financement des supports d’information des actions et de l’évaluation des actions**
- ❑ Santé sexuelle et handicap - projet mené par une structure associative
 - Ateliers collectifs de prévention et de sensibilisation des jeunes en situation de handicap
 - ✓ **Financement des vacations d’une éducatrice spécialisée**



Date limite de dépôt des projets santé sexuelle : 3 Avril 2024

MOI(S) SANS TABAC

MOI(S) SANS TABAC

Constats:

1ère cause de mortalité évitable en France

57% des fumeurs actuels déclarent **souhaiter arrêter de fumer**

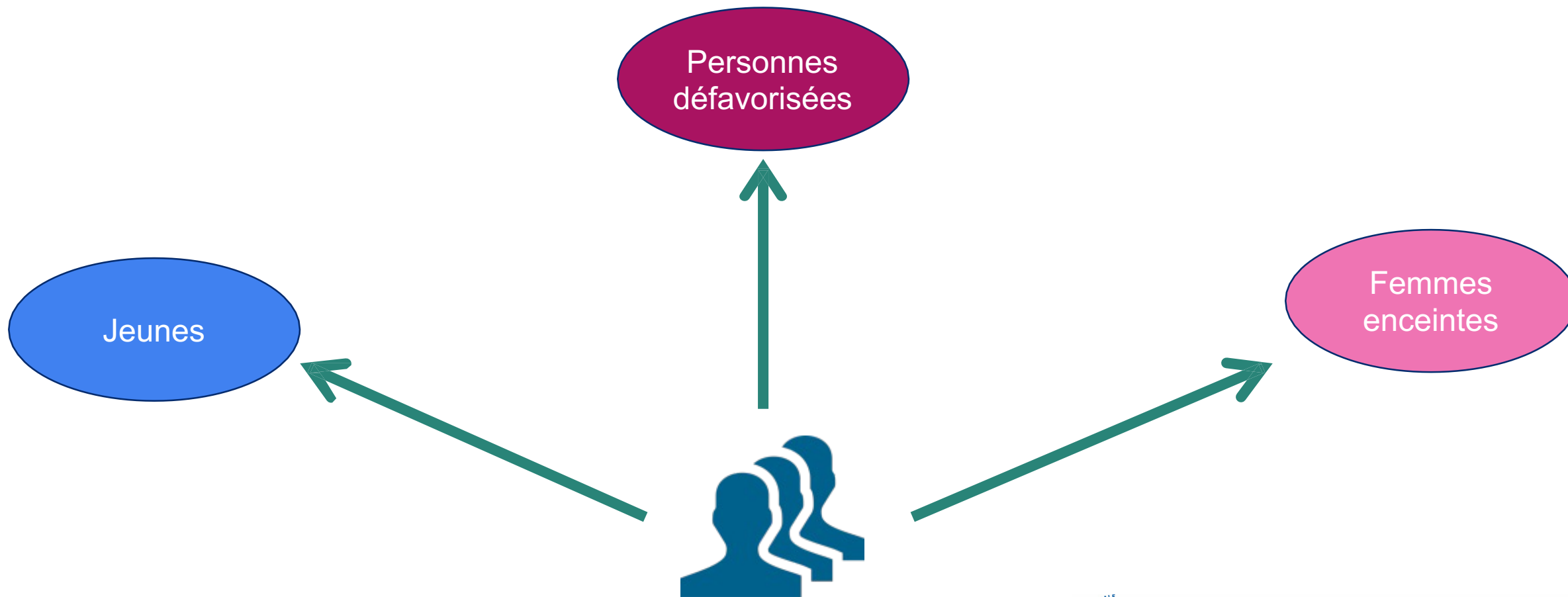
Inégalités sociales relatives au tabagisme très marquées

En Bretagne : taux le plus élevé de **tabagisme chez la femme enceinte**

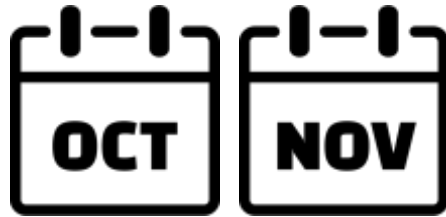
- Augmenter le nombre d'arrêts du tabac avec un effet d'émulation
- Permettre la mise en œuvre :
 - ✓ **D'actions de proximité en accompagnement par des professionnels formés en tabacologie**
 - ✓ **D'aides concrètes à l'arrêt du tabac pour ces publics prioritaires**



MOI(S) SANS TABAC : PUBLICS PRIORITAIRES



CALENDRIER



Actions de visibilité, de sensibilisation et de recrutement des fumeurs

- Communiquer autour du dispositif
- Intéresser les fumeurs à l'arrêt du tabac
- Les recruter dans le programme



Actions concrètes d'accompagnement à l'arrêt du tabac

- Consultations individuelles
- Ateliers collectifs et/ou groupe d'auto-support
- Remise gratuite de substituts nicotiniques

MOI(S) SANS TABAC – EXEMPLES D’ACTIONS

- Mise en place de **stands d’information**, de **consultations tabacologiques** et d’**ateliers de suivi** dans une mission locale :
 - ✓ Financement de vacations d’une infirmière libérale formées en tabacologie
 - ✓ Financement de substituts nicotiniques
- Mise en place de **stands d’information**, de **consultations tabacologiques** et diététiques dans une épicerie sociale :
- Financement de **vacations** d’un médecin, d’une sage-femme libérale formés en tabacologie et d’une diététicienne
 - ✓ Financement de **substituts nicotiniques**, de supports de communication **spécifiques** annonçant l’événement et financement de l’évaluation (5% du montant total du projet)



Date limite de dépôt des projets Moi(s) sans tabac : 3 Avril 2024

CONTACTS

PEDRON Marie

Chargée de prévention

Téléphone: 02 90 03 31 82

Mail: marie.pedron@assurance-maladie.fr

KERMEUR Franck

Responsable Pôle prévention/ Services en santé

Téléphone: 02 96 75 95 39

Mail: franck.kermeur@assurance-maladie.fr

Adresse mail générique: prevention.cpam-cotes-armor@assurance-maladie.fr